

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de l'Équipe du renouveau démocratique
tenue le samedi 11 mai 2024, à 9 h 00
à la Salle des retraités de l'Alcan, Jonquière**

1. Ouverture et vérification du quorum

Les statuts et règlements de l'ERD (art.13) mentionnent que le quorum est fixé au moindre de 25 membres ou de 5% des membres en règle (185) du parti. La participation de 19 membres en règle est validée. La réunion peut donc se tenir.

2. Mot de bienvenue

M. André Brassard-Aubin, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Il est proposé par André Brassard-Aubin, appuyé par Sylvie Potvin, de nommer Paul Girard comme président d'assemblée et Lise Belley comme secrétaire d'assemblée. **(2024-05-11-01)** Adopté.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Une modification est proposée à l'ordre du jour : enlever le point 12 qui sera traité au point 11 dans le suivi du Plan d'action 2022-2025.

Il est proposé par Benoit Tremblay, appuyé par Renaud Duval, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. **(2024-05-11-02)** Adopté.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 novembre 2023

Il est proposé par Magella Archibald, appuyé par Sylvain Fournier, d'accepter le procès-verbal du 11 novembre 2023 **(2024-05-11-03)** Adopté.

6. Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élection

Il est proposé par André Brassard-Aubin, appuyé par Éric Ménard, de nommer Paul Girard et Lise Belley respectivement président et secrétaire d'élection. **(2024-05-11-04)** Adopté.

Il est proposé par André Brassard-Aubin, appuyé par Éric Ménard, de nommer Josée Gaudreault et Suzanne Tremblay comme scrutatrices. **(2024-05-11-05)** Adopté.

7. Liste des candidats éligibles

Le président d'élection communique à l'assemblée les postes en élection et les candidatures reçues avant le 5 mai 2024 conformément aux statuts et règlements du parti (liste en annexe).

Le poste d'administrateur 6 (année impaire) est vacant et le Conseil d'administration a décidé de l'offrir en élection pour la durée restante du mandat (1 an). Des candidatures pourront être proposées pour ce poste lors des élections au point 13.

Vice-présidence : Benoit Tremblay

Secrétaire : Lise Belley

Administrateurs (1-2-3) : Sylvain Fournier, Jacinthe Lapointe, Stéphane Forget

Le président d'élection déclare que les mises en nomination sont closes pour les postes où il y a au moins une candidature.

Pour le poste d'administrateur 6, des candidatures pourront être proposées lors des élections (point 13).

8. Rapport du vérificateur externe

Mme Suzanne Tremblay, trésorière et représentante officielle du parti, présente M. Claude Gauthier, comptable de la firme Gauthier et Associé CPA inc, qui a préparé le rapport financier annuel au 31 décembre 2023. M. Gauthier présente le rapport aux membres.

Il est proposé par Marc Sénéchal, appuyé par Stéphane Forget, de recevoir et d'approuver le rapport financier de l'Équipe du renouveau démocratique pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 tel que présenté. **(2024-05-11-06)** Adopté.

Le président, André Brassard-Aubin, mentionne qu'il a reçu un message, en mars dernier, de la firme Gauthier et Associé soulignant la fiabilité de la tenue de la comptabilité de l'ERD par Mme Suzanne Tremblay.

9. Nomination d'un vérificateur externe

Il est proposé par Suzanne Tremblay, appuyé par Stéphane Forget, de nommer M. Claude Gauthier de la firme Gauthier et Associé CPA inc. comme vérificateur externe de notre rapport financier 2024. **(2024-05-11-07)** Adopté.

10. Rapport du président

M. André Brassard-Aubin présente son rapport aux membres (copie en annexe).

Il est proposé par Magella Archibald, appuyé par Stéphane Forget, de recevoir le rapport du président de l'ERD. **(2024-05-11-08)**.

11. Suivi du Plan d'action 2022-2025

- Revoir les fondements du parti par André Brassard-Aubin
 - ⇒ Nouveau nom et nouveau logo
 - ⇒ Révision du libellé de la mission, de la vision, des valeurs et des principes
- Maintenir et augmenter les adhésions au parti par Lise Belley
 - ⇒ Sondages réalisés pour connaître l'opinion des membres actuels
 - ⇒ Sondages des anciens membres
 - ⇒ Infolettres régulièrement
 - ⇒ Revoir le coût de la carte de membre
- Planifier la course à la chefferie par André Brassard-Aubin
 - ⇒ Approches auprès de potentiels candidats à la chefferie et comme conseillers dans les districts
 - ⇒ Suggestions de candidatures à la chefferie et comme candidats dans les districts
- Améliorer la visibilité du parti et développer davantage la communication avec la population par Benoit Tremblay
 - ⇒ Surprise Partis avec Unissons Saguenay le 21 octobre 2023
 - ⇒ Bières et saucisse le 30 mai 2024
 - ⇒ Dix de cœur
 - ⇒ Budget pour représentation et visibilité
- Préparer la campagne électorale par André Brassard-Aubin
 - ⇒ Calendrier de pré-campagne et de campagne déposé en avril 2024 au CA
 - ⇒ Formation du comité du programme

12. Présentation et adoption des modifications aux statuts et règlements

Mme Josée Gaudreault, agente de liaison pour le parti, présente les avis de motion qui ont été envoyés aux membres concernant les modifications de plusieurs articles aux statuts et règlements de l'ERD.

- Art. 2 Le nom du parti

Il est proposé par Éric Ménard, appuyé par Sylvain Fournier, de modifier l'article 2 des statuts et règlements de l'ERD en ajoutant Saguenay et en précisant que le CA peut ajouter le nom de la candidature à la mairie en période électorale. **(2024-05-11-09)** Adopté à l'unanimité.

Article 2 modifié : Le nom du Parti est : l'Équipe du renouveau démocratique **de Saguenay**. L'abréviation utilisée est : ERD **Saguenay**. **En période électorale, le Conseil d'administration peut ajouter le nom de la candidature à la mairie. (En conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la LERM).**

- Art. 5 Logo

Il est proposé par Benoit Tremblay, appuyé par Sylvain Fournier, de modifier l'article 5 des statuts et règlements de l'ERD en ajoutant Saguenay à l'intérieur du cercle et en modifiant le texte du descriptif. **(2024-05-11-10)** Adopté à l'unanimité.

Article 5 modifié : **Le logo de l'Équipe du renouveau démocratique de Saguenay a été modernisé en ajoutant le nom de Saguenay à l'intérieur du cercle. La forme ronde et la vague représentant l'eau ont été maintenues. La nouvelle police de caractère illustre un parti plus assumé. Le logo peut être décliné tel qu'illustré ci-dessous selon le contexte auquel il se prête le mieux.**

- Art. 10 Assemblée générale annuelle

Il est proposé par Magella Archibald, appuyé par Renaud Duval, de modifier l'article 10 des statuts et règlements de l'ERD en enlevant le point f), et cela en concordance avec l'article 7 qui a été modifié le 11 novembre 2023. La détermination de la cotisation annuelle des membres avait alors été remise au conseil d'administration. **(2024-05-11-11)** Adopté à l'unanimité.

- Art. 18 Alternance du mandat des administrateurs

Il est proposé par Stéphane Forget, appuyé par Éric Ménard, de modifier l'article 18 des statuts et règlements de l'ERD en changeant le nombre d'administrateurs de 4 à 3, et cela en concordance avec l'article 22 qui avait été modifié le 11 novembre 2023. Le nombre total d'administrateurs avait alors été diminué de 13 à 11. **(2024-05-11-12)** Adopté à l'unanimité.

Article 18 modifié : À compter de 2014, à chaque année paire, aura lieu l'élection des administrateurs aux postes suivants : le vice-président, le secrétaire, et de **trois (3)** administrateurs. À compter de 2015, à chaque année impaire, aura lieu

l'élection des administrateurs suivants : le président, le représentant officiel et **trois (3)** administrateurs.

- Art. 40 Procédure d'éligibilité

Il est proposé par Christine Basque, appuyé par Paulin Vézina, de modifier l'article 40 des statuts et règlements de l'ERD en changeant le titre de l'article pour *Chefferie du Parti* et en modifiant le nombre de jours pour être membre du Parti avant de se présenter à la chefferie de 60 à 15. **(2024-05-11-13)** Adopté à l'unanimité.

Article 40 modifié : Chefferie du Parti

Tout électeur de la municipalité, **tel que décrit dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)** peut être candidat à la **Chefferie** du Parti à la condition d'être membre du Parti depuis **quinze (15)** jours avant la date du début de la campagne à la direction du Parti.

- Ajout d'un article : Déclenchement de l'investiture à la Chefferie du Parti

Il est proposé par Benoit Tremblay, appuyé par Christine Basque, de modifier les statuts et règlements de l'ERD en ajoutant un article pour préciser la procédure lors de l'investiture à la Chefferie. **(2024-05-11-14)** Adopté à l'unanimité.

Article ajouté : **Dès la vacance du poste à la Chefferie, comme prévu à l'article 45 des présents Règlements, le Conseil débute la procédure d'investiture. Il devra définir, dans les 60 jours suivant la vacance, les règles de campagne à la direction du Parti dans le respect des articles de la LERM.**

- Art. 43 Vacance

Il est proposé par Marc Sénéchal, appuyé par Sylvain Fournier, de modifier l'article 43 des statuts et règlements de l'ERD en ajoutant un motif donnant lieu à une vacance (être démis de ses fonctions par l'assemblée générale). **(2024-05-11-15)** Adopté à l'unanimité

Article 43 modifié : Le poste à la **Chefferie** du Parti devient vacant si la **Chefferie** décède, démissionne, **est démis de ses fonctions par l'assemblée générale** ou est incapable d'agir.

Lorsque le poste à la **Chefferie** devient vacant, le Conseil nomme par intérim une personne pour agir comme porte-parole.

La vacance à la **Chefferie** du Parti doit être comblée dans le délai prescrit dans la LERM.

S'il y a vacance à la **Chefferie** du Parti un an avant la période électorale ou durant celle-ci au sens de la loi, les délais prescrits ci-haut sont suspendus et il est loisible au Conseil de fixer de nouveaux délais pour agir en situation d'urgence. S'il demeure impossible de tenir une telle assemblée, le Conseil élit la **Chefferie** du Parti.

- Art. 44 Confirmation du mandat

Il est proposé par Sylvain Fournier, appuyé par Magella Archibald, de modifier l'article 44 des statuts et règlements de l'ERD en précisant la convocation d'une assemblée générale spéciale pour la confirmation du mandat à la Chefferie. **(2024-05-11-16)** Adopté à l'unanimité.

Article 44 modifié : Il est loisible à la **Chefferie** du Parti de demander une confirmation de son mandat lors de l'assemblée annuelle des membres.

Toutefois, son mandat doit être confirmé si une assemblée générale spéciale des membres est convoquée à cette fin. **L'assemblée générale peut, en cas de force majeure, démettre la Chefferie du Parti de ses fonctions par résolution.**

- Art. 51 et 52 Coordonnateurs d'arrondissement

Il est proposé par Marc Sénéchal, appuyé par Sylvie Potvin, de modifier les articles 51 et 52 des statuts et règlements de l'ERD en enlevant complètement le chapitre 10 qui inclut ces deux articles. **(2024-05-11-17)** Adopté à l'unanimité.

13.Élection aux postes à combler au conseil d'administration

Le président d'élection déclare élues les personnes ayant posé leur candidature avant le 5 mai 2024 et dont le poste a reçu une seule candidature :

Vice-président : Benoit Tremblay

Secrétaire : Lise Belley

Administrateur 1 : Sylvain Fournier

Administratrice 2 : Jacinthe Lapointe

Administrateur 3 : Stéphane Forget

Le président d'élection demande s'il y a des propositions de candidatures pour le poste d'administrateur 6.

Aucune candidature n'a été reçue pour ce poste d'administrateur lors de l'assemblée. Donc, le conseil d'administration verra à combler ce poste vacant.

Le président d'élection nomme les personnes qui composeront le conseil d'administration pour 2024 :

Poste	Année paire	Nom
Chef du parti (par interim)		Marc Bouchard
Président		André Brassard-Aubin
Vice-président	x	Benoit Tremblay
Secrétaire	x	Lise Belley
Trésorier (représentant officiel)		Suzanne Tremblay
Administrateur 1	x	Sylvain Fournier
Administrateur 2	x	Jacinthe Lapointe
Administrateur 3	x	Stéphane Forget
Administrateur 4		Marc Sénéchal
Administrateur 5		Thomas Aubin
Administrateur 6		

14. Discours du chef

M. Marc Bouchard s'adresse aux membres (copie en annexe).

Il est proposé par Sylvie Potvin, appuyé par Suzanne Tremblay, de recevoir le rapport du chef par intérim de l'ERD. **(2024-05-11-18)** Adopté.

15. Période de questions

- Différents commentaires et félicitations sont formulés au sujet du travail du président, du chef et des membres du conseil d'administration.
- Présentation et promotion de l'activité Bières et saucisses qui aura lieu le 30 mai prochain.

16. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Sylvain Fournier de lever l'assemblée à 11 h 15. **(2024-05-11-19)** Adopté.

Lise Belley, secrétaire